

Séance ordinaire du 16 octobre 2006

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce seizième jour du mois d'octobre deux mille six, à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents: les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Jean-Luc Daigle, Isabelle Demers, Guy Dumoulin, Jean Girard, André Hamel, Ann Jeffrey, Philippe Laberge, Anne Ladouceur, Nicole Larouche, Alain Lemaire, Dominique Maranda, Robert Maranda et Simon Théberge formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2006-09-36

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Philippe Laberge

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2006, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires suivantes :

« **Réseaux et équipements**

Adoption du budget 2007 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

Réf. : [RE-MR-2006-032](#)

Arrondissements et gestion du territoire

Vente du lot 3 018 103 du cadastre du Québec à Jean-Marie Auger et Claudie Perron (rue Hypolite-Bernier, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot, réf. : [AGT-GEP-2006-096](#) »

et par l'ajout de l'affaire suivante :

« **Développement économique**

Entente à intervenir avec Pôle Québec Chaudière-Appalaches concernant la contribution financière de la Ville à ses activités »

ainsi que par le déplacement de l'affaire suivante après la première période de questions :

« Développement économique

Convention à intervenir avec la Société en commandite Rabaska concernant divers aspects du projet de terminal méthanier et d'un gazoduc sur le territoire

[Réf. : DEC-2006-086](#) »

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-37

Période de questions

Environ 60 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2006-09-38

Une citoyenne dépose un document concernant les effets de la pollution atmosphérique et des changements climatiques sur la santé.

CV-2006-09-39

Convention à intervenir avec la Société en commandite Rabaska concernant divers aspects du projet de terminal méthanier et d'un gazoduc sur le territoire

[Réf. : DEC-2006-086](#)

ATTENDU les engagements souscrits publiquement par la Société en commandite Rabaska (Rabaska inc.) et ses représentants en faveur de la Ville et de la population, advenant la mise en œuvre éventuelle du projet Rabaska sur le territoire (secteur Ville-Guay) ;

ATTENDU l'avis adopté par le conseil de la Ville en date du 13 mars 2006 par la résolution CV-2006-02-11 concernant la recevabilité de l'étude d'impact environnemental soumise le 25 janvier 2006 par Rabaska inc. à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et les divers engagements et confirmations qui étaient exigés de Rabaska inc. dans cet avis;

ATTENDU la signature d'une première convention intervenue avec Rabaska inc. en date du 6 juillet 2006 suite à la résolution CV-2006-06-25, portant sur les impacts économiques et fiscaux du projet Rabaska, laquelle devait être suivie de la conclusion d'une seconde convention traitant de toutes les autres questions et problématiques soulevées, en lien avec les champs de compétences de la Ville ;

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre les parties à cet effet;

ATTENDU que la signature par la Ville d'une telle convention ne constitue aucunement un endossement du projet Rabaska de la part de la Ville, de façon à ce que Rabaska inc. ne puisse invoquer ou utiliser celle-ci pour justifier d'une quelconque acceptation de son projet par les autorités municipales de Lévis ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'entériner les termes et conditions de la convention à intervenir avec la Société en commandite Rabaska concernant divers aspects du projet de terminal méthanier et d'un gazoduc sur le territoire, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEC-2006-086-C-2 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette convention.

De financer la dépense relative aux services professionnels requis pour les travaux préparatoires à l'aménagement d'une voie d'accès au site de ce terminal méthanier prévue à partir de la route Lallemand (secteur Lévis) au montant maximal de 255 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté, ces coûts à être remboursés à la Ville par la Société en commandite Rabaska, conformément à cette entente.

Proposition de report

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De reporter d'un mois l'affaire intitulée « Convention à intervenir avec la Société en commandite Rabaska concernant divers aspects du projet de terminal méthanier et d'un gazoduc sur le territoire » afin de permettre la consultation de la population à ce sujet.

La mairesse appelle le vote.

Ont voté pour : les membres du conseil Jean-Claude Bouchard, Ann Jeffrey et Robert Maranda.

Ont voté contre : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Luc Daigle, Isabelle Demers, Guy Dumoulin, Jean Girard, André Hamel, Philippe Laberge, Anne Ladouceur, Nicole Larouche, Alain Lemaire, Dominique Maranda, Simon Théberge ainsi que la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Rejetée à la majorité

Proposition principale

Convention à intervenir avec la Société en commandite Rabaska concernant divers aspects du projet de terminal méthanier et d'un gazoduc sur le territoire

[Réf. : DEC-2006-086](#)

ATTENDU les engagements souscrits publiquement par la Société en commandite Rabaska (Rabaska inc.) et ses représentants en faveur de la Ville

et de la population, advenant la mise en œuvre éventuelle du projet Rabaska sur le territoire (secteur Ville-Guay) ;

ATTENDU l'avis adopté par le conseil de la Ville en date du 13 mars 2006 par la résolution CV-2006-02-11 concernant la recevabilité de l'étude d'impact environnemental soumise le 25 janvier 2006 par Rabaska inc. à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et les divers engagements et confirmations qui étaient exigés de Rabaska inc. dans cet avis;

ATTENDU la signature d'une première convention intervenue avec Rabaska inc. en date du 6 juillet 2006 suite à la résolution CV-2006-06-25, portant sur les impacts économiques et fiscaux du projet Rabaska, laquelle devait être suivie de la conclusion d'une seconde convention traitant de toutes les autres questions et problématiques soulevées, en lien avec les champs de compétences de la Ville ;

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre les parties à cet effet;

ATTENDU que la signature par la Ville d'une telle convention ne constitue aucunement un endossement du projet Rabaska de la part de la Ville, de façon à ce que Rabaska inc. ne puisse invoquer ou utiliser celle-ci pour justifier d'une quelconque acceptation de son projet par les autorités municipales de Lévis ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'entériner les termes et conditions de la convention à intervenir avec la Société en commandite Rabaska concernant divers aspects du projet de terminal méthanier et d'un gazoduc sur le territoire, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEC-2006-086-C-2 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette convention.

De financer la dépense relative aux services professionnels requis pour les travaux préparatoires à l'aménagement d'une voie d'accès au site de ce terminal méthanier prévue à partir de la route Lallemand (secteur Lévis) au montant maximal de 255 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté, ces coûts à être remboursés à la Ville par la Société en commandite Rabaska, conformément à cette entente.

La mairesse appelle le vote.

Ont voté pour : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Luc Daible, Isabelle Demers, Guy Dumoulin, Jean Girard, André Hamel, Philippe Laberge, Anne Ladouceur, Nicole Larouche, Alain Lemaire, Dominique Maranda, Simon Théberge ainsi que la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Ont voté contre : les membres du conseil Jean-Claude Bouchard, Ann Jeffrey et Robert Maranda.

Adoptée à la majorité

CV-2006-09-40**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2006**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 2 octobre 2006.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-41**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 26 septembre, 2 et 3 octobre 2006**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 26 septembre, 2 et 3 octobre 2006 est déposé.

CV-2006-09-42**Titularisation d'une employée au poste d'adjoint administratif de la Direction générale et abolition du poste d'adjoint administratif de la Direction des ressources humaines**

Réf. : [RH-2006-086](#)

ATTENDU l'affectation de Solange Primeau au poste cadre régulier à temps complet d'adjoint administratif à la Direction générale ;

ATTENDU l'acceptation de principe du projet de réorganisation administrative;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-67;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De titulariser Solange Primeau au poste cadre régulier à temps complet d'adjoint administratif de la Direction générale, au salaire de la classe 2, échelon 8 et aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville, et ce, à la condition que le virement de fonds requis soit effectué.

D'abolir le poste d'adjoint administratif de la Direction des ressources humaines, conformément à la réorganisation administrative faisant l'objet de la résolution CV-2006-06-43.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-43

Nomination d'une employée au poste de conseiller en sports et plein air du Service des sports et du plein air

Réf. : [RH-2006-104](#)

ATTENDU l'affichage du poste de conseiller en sports et plein air du Service des sports et du plein air, suite à la résolution CE-2006-07-92, pour combler le poste laissé vacant suite à l'affectation de son titulaire au poste d'adjoint à l'administration de la Direction de la vie communautaire ;

ATTENDU QUE la candidate retenue répond aux exigences du poste ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-68 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De nommer Marie-Josée Bégin au poste professionnel régulier à temps complet de conseiller en sports et plein air du Service des sports et du plein air, au salaire de la classe 5, échelon 7, à raison de 35 heures/semaine et aux conditions de travail de la convention collective applicable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-44

Ajustement de la classe salariale de certains employés cols blancs

Réf. : [RH-2006-122](#)

ATTENDU les dispositions de la convention collective des employés cols blancs relatives à la classification et la réévaluation des emplois ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De modifier la classification actuelle des employés cols blancs énumérés à la fiche de prise de décision RH-2006-122, selon la nouvelle classification indiquée en regard de leur nom.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-45

Modification au texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis

Réf. : [RH-2006-123](#)

Réf. : [RH-2006-124](#)

ATTENDU QUE le texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis doit être modifié pour y intégrer les employés professionnels et y préciser notamment la définition de certains groupes d'employés ainsi que certaines modalités en cas d'absence ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-71 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier le texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis adopté par la résolution CV-2004-11-16, tel qu'il est indiqué en annexe à la présente résolution et de décréter que les modifications s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2004.

Adoptée à l'unanimité

[Annexes](#)

CV-2006-09-46 modifiée par CV-2006-10-07

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite des employés de la Ville

Réf. : [RH-2006-125](#)

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un représentant de l'employeur au comité de retraite des employés de la Ville;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-72 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De désigner Marcel Rodrigue, directeur des Finances et des services administratifs et trésorier, à titre de membre du comité de retraite des employés de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-47

Nomination d'un employé au poste de directeur de la Direction de la vie communautaire

Réf. : [RH-2006-126](#)

ATTENDU l'affichage du poste de directeur de la Direction de la vie communautaire, suite à la résolution CE-2006-09-03;

ATTENDU QUE le candidat retenu satisfait aux exigences du poste ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De nommer René Tremblay, directeur adjoint de la Direction de la vie communautaire, au poste cadre régulier à temps complet de directeur de cette direction, au salaire de la classe 8, échelon 1, et aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-48

Dépôt du rapport du vérificateur général relatif aux dépenses autorisées

Le rapport des dépenses autorisées par le vérificateur général est déposé.

CV-2006-09-49

Entente à intervenir avec une commis-secrétaire du Service de la cour municipale concernant le régime de son congé à traitement différé

Réf. : [AGR-COU-2006-004](#)

ATTENDU la demande de congé à traitement différé présentée par une commis-secrétaire du Service de la cour municipale conformément aux dispositions de la convention collective des employés cols blancs;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-38 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente à intervenir avec Josée Pouliot, commis-secrétaire au Service de la cour municipale, concernant les modalités du régime de son congé à traitement différé, tel qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision AGR-COU-2006-004.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-50

Dépôt du certificat relatif au règlement RV-2006-05-38

Le certificat d'enregistrement concernant le règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2006-05-38 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau

CV-2006-09-51

Autorisation à un membre du conseil de la Ville aux fins de sa participation à une formation de l'Union des Municipalités du Québec

Réf. : [DG-2006-022](#)

ATTENDU la volonté exprimée par un membre du conseil de la Ville de suivre une formation propre au domaine municipal;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-55 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par le conseiller Alain Lemaire

D'autoriser le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers à participer à la formation *Approche citoyenne* qui se tiendra le 30 novembre 2006 à Montréal.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-52

Proclamation de la Semaine de la citoyenneté du Canada

Réf. : [DG-2006-030](#)

ATTENDU que la *Semaine de la citoyenneté du Canada* offre l'occasion de réfléchir aux valeurs de la citoyenneté et de l'immigration et de se concentrer sur les privilèges, les droits, les responsabilités et les obligations liés à la citoyenneté;

ATTENDU que les nouveaux Canadiens ont un fort sentiment d'attachement à leur nouveau pays et jouent un rôle important dans la croissance économique et la diversité culturelle de celui-ci;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-76 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Philippe Laberge

De proclamer la semaine du 16 au 22 octobre 2006 *Semaine de la citoyenneté du Canada*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-53**Création d'un poste de secrétaire juridique relevant du coordonnateur à la représentation devant les tribunaux et droit du travail du Service des affaires juridiques**Réf. : [DG-2006-031](#)

ATTENDU la transaction intervenue avec le coordonnateur à la représentation devant les tribunaux et droit du travail du Service des affaires juridiques prévoyant l'affectation d'une secrétaire juridique sous sa supervision hiérarchique;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De créer un poste de secrétaire juridique relevant du coordonnateur à la représentation devant les tribunaux et droit du travail du Service des affaires juridiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-54**Crédits additionnels pour des postes de dépenses recouvrables**Réf. : [RE-2006-034](#)

ATTENDU QUE des crédits additionnels sont requis pour couvrir les dépenses relatives aux travaux de branchements de services;

ATTENDUQUE plusieurs postes budgétaires enregistreront des revenus équivalents à cet égard;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-39;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accorder des crédits additionnels au montant de 212 000 \$ provenant des postes de revenus relatifs aux branchements de service indiqués à la fiche de prise de décision RE-2006-034 aux postes de dépenses indiqués à celle-ci, et ce, pour couvrir les dépenses relatives à ces revenus.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-55

Attribution des contrats pour la fourniture de camions avec équipements et rejet d'une soumission

Réf. : [RE-EM-2006-016](#)

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées concernant la fourniture de camions avec équipements et que l'une d'elles excède le budget disponible ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-41;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'attribuer les contrats pour la fourniture de deux camions avec équipements de la façon suivante :

- ✓ projet A, option a), camion dix roues avec benne quatre saisons et équipements à neige, à Camions sterling de Lévis inc., au prix de 199 500 \$, plus taxes ;
- ✓ projet B, camion dix roues diesel (6 X 4) avec équipements à neige, à Camions international élite ltée, au prix révisé de 191 070 \$, plus taxes, après négociation ;

conformément au devis et à leur soumission, cette dépense étant déjà financée par le règlement d'emprunt RV-2006-04-73 et d'autoriser le chef du Service des équipements motorisés à signer tous les documents nécessaires aux transactions.

De rejeter la soumission reçue suite à la demande de soumissions concernant le projet C, camions dix roues (6 X 4) et équipements divers, et ce, puisque le prix soumis excède l'estimation prévue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-56

Attribution des contrats pour l'entretien des lieux d'élimination de neige de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

Réf. : [RE-TP-2006-057](#)

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'entretien des lieux d'élimination de neige de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-42 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nicole Larouche
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer les contrats pour l'entretien de lieux d'élimination de neige de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est à Maxi paysage inc., pour une période de cinq ans, aux prix mentionnés à ses soumissions, pour une dépense estimée à 48 125 \$, plus taxes, pour la première année du contrat quant au lieu du secteur Saint-Romuald (option A) et pour une dépense estimée à 44 000 \$, plus taxes, pour la première année du contrat quant au lieu du secteur Charny (option B), et ce, conformément au devis et à ses soumissions, cette dépense à être imputée au budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-57

Affectation du produit de la vente de véhicules

Réf. : [RE-EM-2006-017](#)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a identifié des véhicules en surplus après analyse des besoins et qu'ils seront vendus sous peu ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-78 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'affecter le fruit de la vente des véhicules énumérés à la fiche de prise de décision RE-EM-2006-017 qui sont vendus, aux dépenses d'immobilisations relatives au remplacement d'équipements ou de véhicules, afin de réduire les coûts d'entretien mécanique et d'améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-58

Attribution des contrats pour la fourniture d'une pelle hydraulique sur roues et d'un chargeur sur pneus

Réf. : [RE-EM-2006-018](#)

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées concernant la fourniture d'une pelle hydraulique sur roues et d'un chargeur sur pneus ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-79 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'attribuer les contrats pour la fourniture de véhicules de la façon suivante :

- ✓ projet 1, pelle hydraulique sur roues, à Denis Gauvin inc., au prix de 172 000 \$, plus taxes;

- ✓ projet 2, chargeur sur pneus, à CIMI inc., au prix de 172 503 \$, plus taxes;

conformément au devis et à leur soumission, cette dépense étant déjà financée respectivement par les règlements d'emprunt RV-2006-04-73 et RV-2006-05-10 et d'autoriser le chef du Service des équipements motorisés à signer les documents nécessaires aux transactions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-59

Attribution du contrat pour la fourniture d'une souffleuse à neige amovible et son installation sur un chargeur

Réf. : [RE-EM-2006-019](#)

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'une souffleuse à neige amovible et son installation sur un chargeur ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-80 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par la conseillère Nicole Larouche

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'une souffleuse à neige amovible et son installation sur un chargeur à J.A. Larue inc., au prix de 133 848 \$, plus taxes, conformément au devis et à sa soumission, cette dépense étant déjà financée par le règlement d'emprunt RV-2006-05-10 et d'autoriser le chef du Service des équipements motorisés à signer les documents nécessaires à la transaction.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-60

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux d'augmentation de la capacité des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées du secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville

Réf. : [RE-GE-2006-016](#)

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux d'augmentation de la capacité des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées du secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-83 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Nicole Larouche

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux d'augmentation de la capacité des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées du secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville à SNC-Lavalin inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 150 550 \$, plus taxes, conformément au devis et à sa soumission, cette dépense étant financée par le règlement d'emprunt RV-2006-04-74.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-61

Confirmation de l'engagement de la Ville pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée

Réf. : [RE-GEN-2006-088](#)

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée attribués par la résolution CV-2006-08-39, la Ville doit confirmer son engagement à attester la conformité de ces derniers au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-84 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Philippe Laberge

De confirmer l'engagement de la Ville à attester la conformité des travaux exécutés dans le cadre du projet de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-62

Modification de la résolution CV-2006-08-38 « Engagement de la Ville dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités 2000 », réf. : RE-GEN-2006-075

Réf. : [RE-GEN-2006-090](#)

ATTENDU QUE la Ville confirmait son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue des projets soumis dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités 2000 par la résolution CV-2006-08-38 ;

ATTENDU la nécessité d'inclure également tous les projets ayant été acceptés et confirmés admissibles à une aide financière dans le cadre du programme Canada-Québec 2000 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-85 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2006-08-38 « Engagement de la Ville dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités 2000 » par le retrait des chiffres « 2000 » dans le titre et dans le texte et par l'ajout des mots et des chiffres « et du programme d'infrastructures Canada-Québec 2000 » dans le titre et dans le texte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-63

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'un convoyeur à vis et d'un tamis vibrant pour l'incinérateur

Réf. : [RE-MR-2006-027](#)

ATTENDU QUE les crédits prévus au Règlement d'emprunt RV-2005-03-39 sont insuffisants pour payer la dépense relative à l'acquisition d'un convoyeur à vis et d'un tamis vibrant pour l'incinérateur ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De financer la dépense relative à la fourniture et la livraison d'un convoyeur à vis et d'un tamis vibrant pour l'incinérateur au montant de 85 120 \$ à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-64

Inscription de la Ville au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

Réf. : [RE-MR-2006-033](#)

ATTENDU le *programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* suivant lequel le gouvernement du Québec rend la Ville admissible à un remboursement équivalent au montant payé en redevances pour l'élimination des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE cette subvention contribuera au financement des activités de la Ville visant la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'inscrire la Ville au *programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

De s'engager à respecter les éléments de reddition de compte prévus à ce programme.

D'autoriser ce ministère et Recyc-Québec à échanger des informations qu'ils détiennent de la Ville ou relatives à la Ville à l'égard du règlement, du programme, du régime de compensation pour la collecte sélective de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles.

D'autoriser le chef du Service des matières résiduelles ou en son absence le coordonnateur du plan de gestion des matières résiduelles, à transmettre à ce ministère toute information requise pour cette inscription ainsi qu'aux fins du respect et du bon fonctionnement de ce programme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-65

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements d'intervention ainsi que de boyaux et d'accessoires pour la Direction du service de la sécurité incendie

Réf. : [INC-2006-017](#) et [INC-2006-018](#)

ATTENDU QUE la Direction du service de la sécurité incendie doit acquérir certains équipements pour ses opérations courantes;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-43 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements d'intervention ainsi que de boyaux et d'accessoires pour la Direction du service de la sécurité incendie, d'affecter un montant de 34 971 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 3 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2007 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-66

Abrogation de la résolution CV-2006-08-97 « Modification des règles de circulation et de stationnement pour la tenue d'un exercice de mesures d'urgence dans le secteur de la traverse de Lévis », réf. : INC-2006-015

ATTENDU QUE des mesures d'urgence élaborées en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, la Société des traversiers du Québec et la Société de transport de Lévis devaient être mises en application le 17 octobre 2006 dans le cadre d'une simulation dans le secteur de la traverse de Lévis ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-82 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'abroger la résolution CV-2006-08-97 « Modification des règles de circulation et de stationnement pour la tenue d'un exercice de mesures d'urgence dans le secteur de la traverse de Lévis » puisque l'exercice prévu n'aura pas lieu.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-67

Financement de la dépense relative à des travaux d'aménagement d'une barrière de sécurité à la limite du parc Champigny (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : [DVC-EQR-2006-015](#)

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un projet additionnel aux nombreuses interventions prévues dans les différents parcs de la ville en 2006, suite à la résolution CV-2005-05-41, étant donné les disponibilités budgétaires;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2005-05-41 « Financement de la dépense relative aux interventions à effectuer dans les parcs » pour y ajouter les travaux d'aménagement d'une barrière de sécurité d'une longueur de 76 mètres à la limite du parc Champigny (secteur Saint-Jean-Chrysostome), au coût de 5 000 \$, cette dépense étant déjà financée à même le fonds parc de la Ville (enveloppe budgétaire du district 8).

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-68

Proclamation de la *Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté*

Réf. : [DVC-SOC-2006-033](#)

ATTENDU les problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les personnes vivant en situation de pauvreté ;

ATTENDU QUE la Ville soutient à cet égard les organismes offrant des services d'aide à ces personnes ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-47 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nicole Larouche
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De proclamer la journée du 17 octobre 2006 *Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté* et d'exhorter la population à être solidaire de la cause des gens en situation de pauvreté en posant un geste significatif en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-69

Subventions à des organismes de la communauté

Réf. : [DVC-SOC-2006-034](#)

ATTENDU QUE la politique de soutien des organismes prévoit du soutien financier pour certains organismes reconnus et particulièrement pour ceux qui ont conclu des ententes de partenariat avec la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-90 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De verser les subventions suivantes aux organismes de la communauté ci-après énumérés :

- 25 992 \$ au Patro de Lévis inc. ;
- 6 052 \$ à l'Oeuvre des loisirs de Christ-Roi, Lévis, inc. ;
- 3 000 \$ au Comité des loisirs du secteur St-David ;
- 10 000 \$ au Centre aide et prévention jeunesse de Lévis;
- 2 500 \$ au Club optimiste Saint-Jean-Chrysostome inc.;
- 5 000 \$ au Carrefour des aînés Chutes-de-la-Chaudière;
- 10 500 \$ à la Maison des jeunes l'azimut est*ouest;
- 4 500 \$ à l'Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière;

et ce, pour le maintien de leurs activités auprès de la population, ces subventions à être versées en fonction des versements indiqués à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2006-034.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-70

Publication du texte du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville ainsi que du budget et du programme triennal

Réf. : [COM-2006-029](#)

ATTENDU QU'il est plus économique de publier le texte du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville ainsi que le budget et le programme triennal dans un journal, que de les distribuer à chaque adresse civique du territoire;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-48 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De décréter que le texte du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville ainsi que le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-71

Dépôt du résultat de l'émission d'obligations datée du 26 septembre 2006

Réf. : [FIN-2006-057](#)

Le résultat de l'émission d'obligations au montant de 18 335 000 \$ datée du 26 septembre 2006 est déposé à titre d'information.

CV-2006-09-72

Acquisition du lot 2 847 006 du cadastre du Québec (rues Marois et des Cormiers, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [AGT-GEP-2006-045](#)

ATTENDU QU'il y lieu d'acquérir le sentier piétonnier situé entre les rues Marois et des Cormiers (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) qui dessert les citoyens de ce secteur;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-50 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Philippe Laberge
Appuyé par la conseillère Nicole Larouche

D'acquérir le lot 2 847 006 du cadastre du Québec à titre gratuit et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-73

Addenda à la convention intervenue avec la ministre de la Culture et des communications dans le cadre du programme *Villes et villages d'art et de patrimoine*

Réf. : [AGT-GEP-2006-145](#)

ATTENDU QU'en raison de l'absence temporaire de David Gagné, conseiller en histoire du Service de la gestion de projets, il est nécessaire de modifier la convention intervenue avec la ministre de la Culture et des communications qui prévoit le versement d'une subvention pour son salaire;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-51 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'addenda à la convention intervenue avec la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Villes et villages d'art et de patrimoine* pour modifier la durée de celle-ci, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision AGT-GEP-2006-145.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-74

Acquisition des lots 3 306 513 et autres du cadastre du Québec (rues Edmond-J.-Massicotte, Marc-Aurèle-Fortin, Henri-Julien, Mario-Mauro, secteur Lévis) et des lots 3 306 563 et autres de ce cadastre aux fins de sentiers piétonniers et ouverture de rue

Réf. : [AGT-GEP-2006-146](#)

ATTENDU QUE les promoteurs Les Constructions Charles Dumas inc. et Les Immeubles Louise Ouellet inc. ont complété les travaux d'infrastructures des rues Edmond-J.-Massicotte, Marc-Aurèle-Fortin, Henri-Julien, Mario-Mauro et de certains sentiers piétonniers à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU QUE ces rues et sentiers piétonniers doivent être cédés à la Ville conformément à l'entente intervenue avec ces promoteurs;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-52 telle qu'elle a été modifiée par la résolution CE-2006-12-66 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'acquérir les lots 3 306 513, 3 306 582, 3 306 505, 3 306 563, 3 306 534, 3 306 541, 3 401 605 et 3 046 313 du cadastre du Québec, tels qu'ils sont montrés sur les plans de Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, minutes 2 311, 1 512, 1 393 et 1 984, à titre gratuit et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur les lots 3 306 513, 3 306 582 et 3 306 505 de ce cadastre, à la condition de les acquérir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-75

Demande à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur le Projet de règlement modifiant le Règlement R-030 sur le schéma d'aménagement de l'ex-MRC de Desjardins (route Lallemand)

Réf. : [AGT-GER-2006-170](#)

ATTENDU QUE la Ville doit tenir une assemblée publique de consultation concernant la modification au schéma d'aménagement de l'ex-Municipalité régionale de comté de Desjardins, conformément à l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur le Projet de règlement modifiant le Règlement no R-030 sur le schéma d'aménagement de l'ex-MRC de Desjardins adopté par la résolution CV-2006-09-21 et qu'aux fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par la mairesse.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-76

Financement de la dépense relative à l'élaboration d'un diagnostic et d'un scénario de revitalisation du secteur du Vieux-Charny

Réf. : [DEC-2006-082](#)

ATTENDU l'intérêt manifesté par un groupe de citoyens et citoyennes du secteur du Vieux-Charny concernant la revitalisation de ce secteur ;

ATTENDU QUE Fondation Rues principales a déposé une offre de services afin d'établir un diagnostic et un scénario de revitalisation du secteur du Vieux-Charny en étroite collaboration avec les intervenants du milieu;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-58 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nicole Larouche
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

De soutenir le groupe de citoyens et citoyennes du secteur Charny ayant soumis une demande aux fins d'initier une démarche de revitalisation du Vieux-Charny en conformité avec la politique de soutien aux organismes locaux de revitalisation et en conséquence, de financer la dépense afférente au contrat pour l'élaboration d'un diagnostic et d'un scénario de revitalisation de ce secteur au montant de 24 994,93 \$, taxes incluses, à même le surplus de l'ex-Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-77

Adoption de la politique de commandite des événements à caractère touristique

Réf. : [DEC-2006-090](#)

ATTENDU l'intérêt pour la Ville de contribuer à l'essor de l'industrie touristique sur son territoire ;

ATTENDU la nécessité de se doter d'une politique de commandite à cet égard ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter la politique de commandite des événements à caractère touristique, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEC-2006-090.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-78

Désignation d'un représentant au comité de la Société de développement économique du Saint-Laurent sur la fiscalité des quais privés

Réf. : [DEC-2006-084](#)

ATTENDU QUE la Société de développement économique du Saint-Laurent a mis sur pied un comité d'étude sur la fiscalité municipale des quais privés ;

ATTENDU les enjeux fiscaux qui se rattachent à un tel dossier pour la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-96 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De désigner Marc Duchesne, coordonnateur à la taxation et à la tarification du Service de la trésorerie, à titre de représentant de la Ville au comité de la Société de développement économique du Saint-Laurent sur la fiscalité des quais privés, et ce, afin qu'il fasse rapport au conseil de la Ville sur les enjeux liés à cette problématique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-79

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre (habitations en rangée, servitudes de passage)

Réf. : [AGT-GER-2006-058](#)

Le conseiller Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre.

Ce règlement a pour objet de supprimer l'obligation d'établir des servitudes de passage donnant accès à une rue pour les habitations en rangée.

CV-2006-09-80

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement numéro 129 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la Ville de Saint-Nicolas et décrétant l'imposition d'une compensation pour les établissements caractérisés

Réf. : [RE-GEN-2006-086](#)

La conseillère Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement modifiant le Règlement numéro 129 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la Ville de Saint-Nicolas et décrétant l'imposition d'une compensation pour les établissements caractérisés.

Ce règlement a pour objet de modifier les normes de rejets dans le réseau d'égout pour les industries de produits laitiers.

CV-2006-09-81

Avis de motion du Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises

Réf. : [DEC-2006-094](#)

Le conseiller Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2007, pour un montant total de 1 140 000 \$, pour toute industrie de la construction et de la réparation de navires, et ce, à certaines conditions.

CV-2006-09-82

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre (habitations en rangée, servitudes de passage)

Réf. : [AGT-GER-2006-058](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-53 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision AGT-GER-2006-058.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-83

Adoption du Projet de règlement modifiant les règlements de zonage de l'ex-Ville et ex-Municipalités de l'arrondissement de Desjardins (entreposage ou stockage de déjections animales - 2)

Réf. : [AGT-GER-2006-169](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement modifiant les règlements de zonage de l'ex-Ville et ex-Municipalités de l'arrondissement de Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-84

Adoption du Projet de règlement modifiant les règlements de zonage des ex-Villes et ex-Municipalité de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est (entreposage ou stockage de déjections animales - 2)

Réf. : [AGT-GER-2006-169](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Projet de règlement modifiant les règlements de zonage des ex-Villes et ex-Municipalité de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-85

Adoption du Projet de règlement modifiant les règlements de zonage des ex-Villes et ex-Municipalité de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (entreposage ou stockage de déjections animales -2)

Réf. : [AGT-GER-2006-169](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Philippe Laberge
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Projet de règlement modifiant les règlements de zonage des ex-Villes et ex-Municipalité de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-86

Adoption du Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'une démarche de planification de la main-d'œuvre de la Ville

Réf. : [RH-2006-063](#) et [RH-2006-121](#)

ATTENDU QU'une copie du Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'une démarche de planification de la main-d'œuvre de la Ville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné que ce règlement a pour objet de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'une démarche de planification de la main-d'œuvre de la Ville par un emprunt n'excédant pas la somme de 50 000 \$, d'un terme de 5 ans,

remboursable par une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-11-70 telle qu'elle a été modifiée par la résolution CE-2006-12-24 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Nicole Larouche

D'adopter le Règlement RV-2006-05-51 décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'une démarche de planification de la main-d'œuvre de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-87

Adoption du Règlement modifiant le Règlement numéro 093 relatif au plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Nicolas (route 116)

Réf. : [AGT-GER-2006-117](#)

ATTENDU QU'une copie du Règlement modifiant le Règlement numéro 093 relatif au plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné que ce règlement a pour objet d'agrandir une aire d'affectation commerciale régionale à même une partie d'une aire d'affectation résidentielle pour y inclure le lot 2 288 647 du cadastre du Québec et pour prévoir l'aménagement d'un écran protecteur dans l'aire d'affectation commerciale régionale le long de ses limites avec l'aire d'affectation résidentielle ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-11-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Règlement RV-2006-05-52 modifiant le Règlement numéro 093 relatif au plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Nicolas, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2006-04-86.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-88

Adoption du Règlement modifiant le Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas (route 116)

Réf. : [AGR-GRE-2006-022](#)

ATTENDU QU'une copie du Règlement modifiant le Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné que ce règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone commerciale C-613 à même une partie de la zone résidentielle H-614 pour y inclure le lot 2 288 647 du cadastre du Québec;
- de prévoir l'obligation d'aménager un écran protecteur d'une profondeur de 7,5 mètres dans la zone C-613 le long des limites de cette zone avec la zone résidentielle H-615, d'une profondeur minimale de 1 mètre le long des limites de cette zone avec la zone H-616;
- de corriger la disposition concernant l'écran protecteur d'une profondeur de 10 mètres constitué du boisé naturel existant situé dans la zone résidentielle H-616 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2006-12-75 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Règlement RV-2006-05-53 modifiant le Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2006-08-59.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-89

Entente à intervenir avec Pôle Québec Chaudière-Appalaches concernant la contribution financière de la Ville à ses activités

Réf. : [DEC-2006-075](#)

ATTENDU QUE plusieurs organismes agissent déjà pour soutenir le développement économique à Lévis et que seul le volet de promotion et de prospection des investissements hors-Québec n'est pas traité, ce qui peut priver Lévis de retombées importantes ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour Lévis de démontrer son appartenance à la région Chaudière-Appalaches en respectant les institutions qui y ont été mises en place, mais aussi à la région métropolitaine de Québec, en s'associant à Pôle Québec Chaudière-Appalaches ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente à intervenir avec Pôle Québec Chaudière-Appalaches concernant la contribution financière de la Ville à ses activités, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEC-2006-075.

Adoptée à l'unanimité

CV-2006-09-90

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2006-09-91

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2006-09-92

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De lever la séance à 22 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière
